POUR ST-MARTINVILLE, [illegible] Franklin, Centreville, [illegible] Berwick [illegible] Martin, partira pour le [illegible] 5 mars, à midi. Pour s'adresser [illegible]
JOHN HALL, [illegible]
J. PAVY & Co. [illegible]
[illegible] St. Martin [illegible] 5 mars

POUR LA BALIZE et tous les [illegible] intermédiaires. Le vapeur SULTAN, cap. J. Martin, naviguera pendant la saison, faisant deux voyages par semaine de la Nouvelle-Orléans pour la Balize [illegible] heures, et opérant son retour [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
A. LAROSE & Co.
71, Vieille Levée.

Paquebot de la Cote et de Lafourche.—Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. G. Landry, [illegible] hebdomadaire [illegible] la Nouvelle Orléans, la côte et [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible] opérant son retour de [illegible] pour fret ou passage s'adresser à
BEAUD & LANDRY.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE. Le vapeur ST. LANDRY, [illegible] A. Dugas, part de la Nouvelle Orléans [illegible]
J. H. MORRISON & Co.

Paquebot du Bayou Sara. [illegible] BELLE CREOLE [illegible]
P. A. CHAMPOMIER.

POUR NEW YORK. [illegible] GENESEE [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co.
60, Camp.

POUR NEW-YORK. Le navire [illegible]
JOHN E. WOODRUFF,
60, Camp.

POUR LE HAVRE. Le beau navire NARRAGANSETT [illegible]
PERET, POITZ.
[illegible] de la Douane.

POUR LE HAVRE. Le navire [illegible]
LEVERGALE.

POUR LE HAVRE. [illegible]
POUR LE HAVRE. [illegible]
POUR LE HAVRE. [illegible]
POUR LE HAVRE. [illegible]
POUR LE HAVRE. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
POUR LE HAVRE. [illegible]
POUR LONDRES. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
POUR LIVERPOOL. [illegible]
JENKINS & TIGLER.
POUR HAMBOURG. [illegible] LEONTINE [illegible]
VALPARAISO [illegible]

G. W. DUNBAR,
[illegible]

LEWIS & BERMUDEZ,
Bureau No. 180, rue Royale.

[illegible] MAURIAN & LAMBERT
MAURIAN & LAMBERT.

CHAS. A. BARRIERE,
No. 0, rue Chartres.

WILLIAM DAVIDSON & Co.
[illegible] rue du Canal.

WM. H. SIMMONS.
[illegible]

E. C. BOURNO [illegible]

JOHN O. WOODRUFF & Co.
[illegible]
No. 60, rue du Camp.

Toiles pour les marchés Mexicains.
[illegible]
Assi 2 caisses Toile de Russie, superieure et [illegible]
Les articles, ainsi que ce qu'ils ont d'importations précédentes, sont offerts en vente à des prix raisonnables.
McDOWELL & PECK, 28, Douane.

MARCHANDISES convenables au marché Mexicain—Un joli assortiment de platilles, bretagnes, creas, &c. et autres articles, à vendre par
15fev McDOWELL & PECK, 28, Douane.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 9 mars 1847.
Dernière Représentation par
LA FAMILLE RAVEL.
Le 1er acte de
LA SYLPHIDE,
Ballet pantomime.
LES EXERCICES SUR LA CORDE.
LES BUCHERONS
ou
LE SOLDAT PAR AMOUR,
Ballet.
LE JALEO DE XERES.
LES BRIGANDS ITALIENS,
Tableau mimique et plastique.
On commencera par
UNE POSITION DELICATE,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 6 heures 1/2.

GRAND CIRQUE DE L'OUEST,
DE STONE & McCULLUMS.

Après avoir obtenu de grands encouragements des habitants de la Nouvelle Orléans, les propriétaires du Cirque [illegible] Lafayette [illegible]
P. A. CHAMPOMIER.

PRIX D'ENTREE 25 CENTS.

[illegible] MM. Busby et [illegible] Les portes seront ouvertes chaque soir [illegible] 3 mars.

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des [illegible]
[illegible] des Titien, des Corrège, des Carache, des Rubens, des Murillo, des Salvator Rosa, des Carlo Dolce, des Vandick, &c. &c. &c.
Nous passerons les bornes d'un avis, si nous voulions donner une idée des beautés que renferme cette collection [illegible]
[illegible]

DERNIERE SEMAINE.

LA FIN DU MONDE.

LA Grande Salle [illegible] rue St Charles No 17, de [illegible]

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN.
[illegible]

AVOINE. [illegible]
DARAN QUEYROUZE & Co.

Aux Planteurs Sucriers.
CHAUDIERES à sucre [illegible]
WYLIE & LOANA.

40 BALLES DE HOUBLON [illegible] à vendre par
E. GERARD.

13 CAISSES COTON BLANC [illegible]
E. GERARD.

D[illegible] à vendre par J. M. CABALLERO [illegible]

B. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 84, rue Commune.
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros.
ARTICLES D'AMEUBLEMENT
DE MAISON. En détail.

Cent Nègres à vendre.
[illegible]
JAS. T. BLAKENEY, Agent.

TAPIS A BON MARCHE.
[illegible]
DAMERON, THOMPSON & Co.
12jan No. 26, rue de Chartres et 27, Douane.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, rue du Canal (Pudding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres.
Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, [illegible] recevoir par les navires Edgar, Memphis, [illegible] l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE [illegible]
[illegible]
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

MEUBLES FRANÇAISES en debarquement du navire Arkansas du Havre. [illegible]
H. de GOER & RIFFLARD,
16jan 21, Magasin.

A vendre par le soussigné en débarquement du navire Christophe Colomb venant du Havre [illegible]
G. M. LUCAS,
30, Bienville.

Dame-jeannes françaises.

2000 de 5 gallons en debarquement du navire Francis Depau, capitaine Sagory, du Havre, a vendre par
NUMA LACOSTE,
103, rue Royale.

Installation à vendre pour cause de départ.

UN etablissement situe au centre de la premiere Municipalite, propre à la distillation et rectification des esprits, offrant une excellente occasion a quiconque desirerait se livrer à cette branche d'industrie. L'emplacement est tres vaste et le prix tres modique, le tout ne representant qu'un tres faible capital. S'adresser Post office, lettre L, No 41.
26fev

CHANDELLES—Blanc de baleine et adamantines—176 caisses blanc de baleine de New Bedford, dimensions assorties, 150 caisses chandelles adamantines, en en débarquement du navire Kentucky a vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
10 fev No 8 Nouvelle Levée.

ABSYNTHE—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par P. PERRET,
4fev 48, Bienville.

REMEDES.

AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-apres designés réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, à savoir :

La Panacea dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guerir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du trop grand usage du mercure, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Œillets du Dr Bartholomew contre la pulmonie, les affections aux foies, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas produisent quatre vingt dix guerisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie pouvoir donner aux cheveux une couleur brillante chataine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête nerveux ou bilieux.—Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guerir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fievres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poli nouvellement composé avec lequel on donne un noir luisant aux poëles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guerissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui etaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se raser.—L'Eau de Cologne de Saunder, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.

Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en acheteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guerit les cas de brulures, les éreysypeles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulceres et toutes les maladies de la peau. Souvenez vous que le veritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en delivrera gratis aux ecclésiastiques.)

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée du Dr. Connet. Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; bien de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, ou l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15dec—6m

Les affections de la peau, boutons sur la figure, et toutes les eruptions ou maladies provenant de l'impureté du sang, peuvent etre gueries par la SALSEPAREILLE DE COMSTOCK, au modique prix de 50 cts la bouteille, ou $4 par douzaine de bouteilles. Il n'existe pas un autre extrait de la salsepareille comparable à celui ci. Il est plus concentré qu'aucune autre preparation de ce genre. C'est un excellent spécifique pour expulser du sang tout ce qui y existe d'impur, de plus, il donne du ton à l'estomac, facilite la digestion, &c. &c.
Vendu seulement au No 59, rue Poydras. 26jan

SUCRE—32 caisses sucre blanc, en debarquement du brick Tôt, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
1er mars 26, Vieille Levee.

CAFE—280 sacs en debarquement du brick Tôt, a vendre par TROISGROS & LAMPRE,
1er mars 26, Vieille Levee.

VIN DE MARSEILLE—50 barriques en debarquement du navire Mary Pleasants, a vendre par
AUG MOLIER.
1mars—6f Rue St Louis, 90.

VIN SUPERIEUR—16 barriques vin rouge superieur en debarquement du navire Algoma, de Bordeaux, a vendre par AUGUSTE MOLIER.
1mars rue St Louis, 90.

CHAUSSETTES—400 douzaines chaussettes coton écru, 300 do de coton mixed, 100 do de coton écru, a vendre par LOISON & SILVESTRE,
1mars 36, rue de Chartres.

BAS BLEUS—1 caisse 100 douzaines bas bleus pour femme à vendre par
LOISON & SILVESTRE
1mars 36, rue de Chartres.

FOULARDS—1 caisse 400 pieces foulards assortis a vendre à bon marché par
LOISON & SILVESTRE,
1mars 36, rue de Chartres.

MERINOS—24 pieces merinos frane? à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1mars 36 rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasants, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge Bergasse, 50 paniers d'huile de J. Plagnol.
G. M. LUCAS, 30 Bienville.
En magasin.
Vin [illegible] de Bordeaux, qualité ordinaire et supérieure.
[illegible]
Vin de Champagne, 1re qualité.
G. M. LUCAS, 30, rue Bienville.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] en débarquement des navires [illegible]
R. G. HOBBS, 42, [illegible]

Bottes, Souliers, Brodequins.

[illegible] en debarquement du navire SULTANA, venant de Philadelphie, et [illegible] COLOMBO, venant de Boston [illegible]
G. W. DUNBAR, 36, Douane.

BRODEQUINS, Bottes et Souliers [illegible]
FROST & Co.,
10, Magasin.

PILULES Ferrugineuses de Vallet [illegible]
H. BONNABEL, rue Tchoupitoulas, Encoignure Natchez.

COGNAC 4me preuve—10 demi et 12 quarts pipes de Leger frères, et 2 demi pipes Pinet Castillon, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.
22fev 17 et 19 St Louis.

CHAMPAGNE—Marques Oregon & Cabinet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
24 fev 17 & 19, St Louis.

VIEUX Cognac superieur en demi et quarts de pipes, Ph. Godard et Co., [illegible] 1815, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
24fev 17 et 19 St Louis.

EN debarquement du navire Mary Pleasants, venant de Marseille.
100 barriques vin rouge de Bergasse, 100 paniers huile d'olive de Plagnol, 30 balles amandes, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,
24fev 17 & 19 St Louis.

CHAPEAUX—3 caisses chapeaux de soie, gentre parisien, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
24fev 17 & 19, rue St Louis.

MOUTARDE—Grande tranche de moutarde blanche anglaise, à vendre par
2 mars WM DINN, 11 Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—127 caisses sucre blanc, 50 do sucre brun, en debarquement du brick T Street, a vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—350 milliers, en 2 portes et à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

PRUNEAUX—6 caisses en paniers de 5, 7 et 9 livres de Bordeaux, a vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

ALCOOL—25 barils, alcool 4me preuve, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

MOUSSE—50 balles mousse noire, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
2 mars 31 Vieille Levée.

EPICES—200 cols gingembre en racine, casse, poivre de Sumatra, &c., a vendre par
ROBERTS & HALL,
2mars 75, Magasins.

AU PRIX FIXE.
ALFRED MUNROE & Co.
Magasin de linge fait au détail.
No 34, rue des Magasins.

LES acheteurs d'habillemens sont invités à visiter notre établissement, où ils trouveront toujours le plus grand assortiment à la Nouvelle Orléans, et où ils sont sûrs d'acheter chaque article au plus juste prix sans avoir à marchander et sans crainde d'être trompés. Les articles suivans sont reçus constamment par les paquebots de New York.

Habits.

Habits noir, anglais ou français,	$12 a $25
Levites, do do do	$12 a $25
Habits et levites, drap superfin, couleur,	$12 a $20
Paletots, superfin, noir et couleur,	$10 a $20

Pantalons.

Casimir angl, franc, americ., de couleur,	$1 a $7
Casimir noir,	$5 a 8
do do satin, a cotes,	$5 a 10
do élastique,	$6 a 8
do de couleurs claires,	$5 a 7
Satinet, surfin noir, do bleu,	$2 a $3 50

Gilets.

Satin noir, collet droit, do croisé, do demi croisé, do à châles, nouvelle coupe,	$3 a $5
Casimir de couleur, memes façons,	2 a 5
Velours noir, memes façons,	5 a 6
Soie de fantaisie, meme façons,	5 a 8
Satin et soie, a cares, memes façons,	$3 a 4 50

Le tout à prix fixe.
ALFRED MUNROE & Co.
11 fev—30f No 34, Magasins.

FROMAGE—125 caisses d'excellente qualité, en débarquement du steamer Mountaineer, a vendre par Wm H SIMMONS,
16fev 44, Poydras.

CAFE de la Havane—200 sacs, en magasin, a vendre par RAYMOND CAHUZAC,
16fev 34, rue Vieille Levee.

BRODEQUINS RUSSES, Chapeaux communs, pour plantation, a vendre par
27 fev FROST & Co, 26 Magasins.

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS en sommes à la convenance des acheteurs, a vendre par LEOPOLD JEANNET,
27 fev—4 22 rue St Louis.

CHAPEAUX CIRES—10 caisses venant d'arriver et a vendre par FROST & Co,
16 fev 10, Magasins.

SUCRE Havane—39 caisses sucre blanc, en magasin et a vendre par
Wm. H SIMMONS,
16fev 44, Poydras.

CHAPEAUX de palmier et Mexicaine—Venant d'etre reçus par le brick Gulnare, a vendre par FROST & Co,
20 fev 10, Magasins.

PATE PECTORALE DE REGNAULD ainé, de de mou de veau de Degenetais.

LE soussigné ayant reçu une agence pour la vente de ces deux préparations médicinales, offre de les vendre en gros à des prix réduits.
18 fev H BONNABEL, rue Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE & GENIEVRE—Cognac en demi pipes, et genievre des marques de l'ancre et du verre, en pipes, a vendre en magasin, par
VANCE & LEPPER,
20jan 24, Bienville.

RECU par les derniers arrivages du Havre—
Robes brodées, blanches et en couleur;
Mousseline brodée pour robes.
Jeux de rideaux brodés;
Idem en pièces, damassés en pièces;
Guinghams, etc. etc.
A vendre par Fs PERRET,
10 fev 48 rue Bienville.

SUCRE—131 caisses sucre brun, en debarquement de la barque Elliott, de la Havane, a vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
26fev 26, Vieille Levée.

COLLEGE St-TAMMANY,
A MANDEVILLE (Louisiane).

CETTE Institution sera ouverte pour la réception des élèves, le lundi, 1er mars prochain. Les nouveaux arrangemens qui ont été pris doivent faire préférer ce Collége à beaucoup de parents pour surveiller l'éducation de leurs enfans dans leur Etat natal, parmi les avantages qu'il offre est celui de deux Bibliothèques, l'une destinée aux adultes, et l'autre aux plus jeunes enfans, pour le temps de leur récréation, contenant chacune des livres instructifs, revues et recueils à la portée de la classe à laquelle ils sont destinés. Une liste des amis de l'éducation qui m'ont mis à même d'offrir à la jeunesse studieuse ces collections, et l'appareil de physique nécessaire aux études et expériences élémentaires, est déposée dans la Bibliothèque. Les personnes, dont les noms suivent, composent le comité d'inspection du Collège. Il est inutile d'en dire davantage sur la conduite, l'ordre et l'administration de l'institution sous leur patronage.

Son Exc. le Gouverneur Isaac Johnson,	
L'Hon. Trasimon Landry, Lieutenant-Gouvern.	
L'Hon. Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat,	
Le Gen. Joseph Walker, Trésorier de l'Etat,	
L'Hon. A D Crossman, Maire de la ville,	
Le juge Richardson,	MM. Glendy Burke,
Le col. Maunsel White,	John M Bell,
Le juge Jones,	Martin G Penn
Le juge Geo. C McWhorter,	C Ratcliff,
Le général Lacoste,	Chs. Dimond,
Le Dr Walter Brashear,	L. Lesassier,
L'Hon. Pierre Porche,	J J Morgan,
L'Hon. T N Carrigan,	C Barton,
B N Fortier	W L Hodge.

Le succès de cette institution est pour moi un devoir impérieux envers le comité de l'inspection auquel un rapport imprimé de l'etat du collége est transmis chaque trimestre.

Les parents n'ont donc pas à craindre de voir leur confiance trompée en plaçant leurs enfans dans le collége St. Tammany; ils pourront en tout temps visiter l'établissement. Je serai en ville les 26, 27 et 28 de ce mois, à l'Hôtel d'Orleans, rue de Chartres, et prendrai charge des élèves qui seront prêts à entrer le 1er mars. EDWARD BARNWELL.

Le prospectus se trouve chez S. Woodall, libraire, No 49 rue du Camp.

Les professeurs et maîtres d'étude sont priés de se tenir prets le 28 fevrier. 12 fev

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manoeuvres journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 10, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent etre mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes, et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou autres par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrieres couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.
14nov—1an

BOUTEILLES—200 paniers bouteilles vides de Bordeaux, à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co,
27 fev 11 et 15, St Louis.

VINS de Madere, de Porto—15 barils Madere 57 do do de Sicile, 28 do imitation de Marseille, 24 do Porto, a vendre par
27 fev DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINS ROUGES—200 barriques St. Julien, St Estephe, St Emilion, Montferrand, 27 do Chateau Bertone, 30 do Haut Brion, 45 do Vieux Medoc, 26 demi barriques St Julien et Estephe, 17 demi do Margaux Medoc et St Emilion.
190 caisses St Julien et St Estephe, 60 do vieux Leoville, Chateau Lafitte, Chateau Margaux, 40 do Haut Brion, Chateau Latour, 24 do Chateau Lafitte et Leoville en demi bouteilles, a vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co
27 fev 11 et 15, St Louis.

LIQUEURS—40 barils eau de vie de New York 3 1/2e preuve, 16 de do 4eme preuve, 10 do de Seignette 4eme preuve, 12 pipes imitation Cognac, 55 barils genievre de New York, 1ere preuve, 12 pipes imitation de Hollande, 17 barils rhum do Nord, 14 do Louisiane, 8 do Jamaïque, en tierçon ou en demi à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co
27 fev 11 et 15 St Louis.

150 CAISSES prunes, [illegible] à l'eau de vie.
[illegible] cerises à l'eau de vie, de Champignon et Olives.
[illegible] 24 demi [illegible]
120 [illegible] d'Angers, 28 caisses [illegible]
[illegible] à vendre par
DARAN QUEYROUZE & Co
26 fev 11 et 15 rue St Louis.

CIGARES—En debarquement de la barque Lincoln venant de la Havane [illegible]
[illegible] Shakspeare, [illegible]
DARAN QUEYROUZE & Co.
26 fev

EAU DE VIE.

12 demi pipes cognac [illegible]
12 quarts do do J Dupuy et Castillon,
8 demi pipes Rochambeau [illegible]
16 quarts do do
3 demi pipes cognac tres vieux,
a vendre par DARAN QUEYROUZE & Co,
3fev No. 11 et 15 rue St Louis.

160 Barils vin blanc Barsac Sauterne et Haut Sauterne, 35 do do vieux Haut Sauterne et Haut Barsac, 140 paniers bouteilles vides, avec cercles, 200 milliers bouchons pour vin, 350 milliers bouchons [illegible] 25 barils vinaigre de [illegible] a vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
6 fev rue St Louis, Nos 11 & 15.

Habillemens pour le printemps.

LE soussigné recoit maintenant son assortiment de printemps, sur lequel il sollicite l'attention des marchands [illegible]
JOHN BELLOW Jr.
24 fev 9 rue du Canal.

Marchandises Seches et Habillements.

EN debarquement des navires Genessee, Atlantic, Sultana et Jessore, un grand assortiment de marchandises seches et habillements adaptés à la saison [illegible]
JOHN BELLOW Jr.
24 fev 9 rue du Canal.

Marchandises pour Tailleurs.
JOHN BELLOW Jr.,
No. 9, rue du Canal.

RECOIT maintenant un superbe assortiment de marchandises pour tailleurs [illegible]
24 fev

RECU par les navires Prairie et Rigas du Havre et à vendre en gros seulement [illegible]
RAVELET & HUET,
30jan 35, rue de Chartres, au premier.

DRAPERIE—Recu par les navires Christophe Colomb et Rigas du Havre. Une balle drap noir écarlate extra, et une balle satins noirs pour pantalons, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22fev 36, rue de Chartres.

COUTILS—2 balles coutils, haute nouveauté, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22 fev 36, rue de Chartres.

COUTILS BLANCS—1 balle coutil blanc anglais, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
22fev 36, rue de Chartres.

VIN DE MARSEILLE—100 barriques, à vendre par
22 fev P. LONGIS, rue Royale, No 116.

50 BARILS VIN DE MADERE de Marseille, à vendre par P. LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

100 CAISSES DE LIQUEURS assorties, à vendre par
22 fev P. LONGIS, rue Royale No 116.

100 QUARTS VIN D'OPORTO, à vendre par
P. LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

50 BARILS WHISKEY MONONGAHELA vieux, à vendre par P LONGIS,
22 fev rue Royale, No 116.

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par
P LONGIS,
2 fev rue Royale, No 116.

100 BARRIQUES VIN DE BORDEAUX, tels que Montferrant, St. Estephe et St Julien, 100 barriques vin Lafitte, 20 do Latour, 50 barils Sauterne Haut Barsac, 50 do vin vieux de Madere. 150,000 bouchons bon ordinaire, 4 demi pipes Cognac, 4 quart pipes Campagne brandy, 200 caisses vin de Bordeaux, Haut Brion, Lafitte, Latour et Margau, à vendre par
22 fev P LONGIS, rue Royale, No 116.

E. RABASSE, C. DENTISTE Français, arrivant de Paris, prévient MM. les habitans qu'il se propose de visiter les habitations depuis la Balise jusqu'à Bayou Sara des deux côtés du fleuve, afin de leur offrir ses services. Dirige la dentition des enfants et corrige la déviation de leurs dents, ôte et plombe les dents au moyen d'un ciment. Pose depuis une dent jusqu'au dentier complet, et se charge en général de toutes les cures de dentition. 25jan—2m

SACS—2000 nouveaux sacs, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette.

MAQUEREAUX—300 barils Nos 1, 2 et 3, 300 do du Sud, No 3, 300 do grands maquereaux No 3, à vendre par
11 fev NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SUCRE—100 caisses blanc et brun, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 fev 40 Gravier.

POIVRE—100 sacs, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
11 fev 40 Gravier.

CAFE—642 sacs en debarquement du brick P. Soule, venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
15 fev 26, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—En magasin, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
16fev 32, Vieille Levée.

DRILLS BLEUS—D'Amoskeag—Ainsi que du drill écru d'Amoskeag et de Manchester, en magasin et a vendre par DE FOREST & Co,
14jan 20, rue Douane.

Belles Couvertures Françaises au prix coutant.

LES soussignés offrent à vendre au prix coutant, quelques paires de couvertures superfines de 6 à 12 points, de la fabrique de Zoe Granier, pour clore les consignations de la saison.
H DE GOER & RIFFLARD,
22 jan 21 Magasins.

VIN—200 quarts pipes et huitièmes Port, Marseille, Malaga, Pique Madère, &c.—Aussi Champagne et St. Julien en paniers et caisses, à vendre par ROBERTS & HALL,
27 fev 75, rue des Magasins.

COURSES!
HIPPODROME BINGAMAN,
A ALGERS.
Courses de Printemps.

La première réunion de printemps du Jockey Club d'Orleans, aura lieu sur l'Hippodrome Bingaman, à Algers,
LUNDI, 22 MARS 1847,
et continuera pendant sept jours!

1er Jour—22 mars.
Bourse pour chevaux de trois ans. Souscription, $300; dédit, $100. Course de deux milles.—Les entrées sont Miss Riddle, Red Bird, Scintilla, et Sally Ward.

2eme Jour—23 Mars.
GRAND PRIX de $10,000.
Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $2,000. Cinq entrées. Courses de deux milles.
1o A. L. Bingaman—Poulain Bundle and Go de Leviathan, par Fanny Wright.
2o Le même—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta, de Leviathan.
3o Th. Kirkman—Pouliche Quadrille, propre soeur de Reel.
4o W. P. Greer—Pouliche, de Glano, race de Sir Richard.
5o Y. N. Olivier—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emeraldo.

3eme Jour—Mercredi, 24 mars.
Bourse pour chevaux de deux ans. Souscription, $300; dédit, $100. Course d'un mille. Cinq entrees.
1o A. L. Bingaman—Poulain, d'Altorf, race de Sir Richard.
2o Le meme—Pouliche Cinty Sue, de Wagner, par Fleta.
3o A. B. Carnal—Poulain, de Glencoe, par Pandago.
4o Th. Kirkman—Pouliche Topaz, de Glencoe, par Emerald.
5o J. Van Leer—Pouliche Quadrille, propre soeur de Reel.
Le meme jour—Bourse de Propriétaires, de $150. Course d'un mille.

4eme Jour—Jeudi, 25 mars.
Bourse des Propriétaires, de $600. Course de deux milles.

5eme Jour—Vendredi, 26 mars.
Bourse de Proprietaires, de $800. Course de trois milles.

6eme Jour—Samedi, 27 mars.
Bourse du Jockey Club, de $1,800. Course de quatre milles.

7eme Jour—Dimanche, 28 mars.
Bourse de Proprietaires, de $400. Course d'un mille, trois sur cinq.

Les differents prix fixés ci dessus, sont offerts à la condition qu'il y aura quatre entrées pour chaque bourse. Si les entrees n'arrivent pas à ce nombre, les prix seront payés ainsi qu'il suit:—
Pour la course de deux milles, $400; de trois milles, $600; de quatre milles, $800; d'un mille, trois sur cinq, $250.

N. B.—En construisant l'Hippodrome Bingaman les propriétaires n'ont épargné aucune depense pour le rendre le plus agréable et le plus beau de toute l'Amérique. Leur but est de contribuer à encourager les Courses de Chevaux, et ils espèrent que tous les amateurs dans les Etats Unis leur donneront aide et secours. La première réunion sur le nouvel Hippodrome, promet d'être la plus brillante qui ait jamais eu lieu dans le Sud.
Y. N. OLIVIER,
JAS. A. VALENTINE, Propriétaires.
Gmars—11j

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage en ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.
4 fev—1an

VOITURES.

LE soussigné recoit en ce moment, nombre de belles voitures dans le style le plus moderne—Calèches, Rockaways, Carrioles, Buggys, Wagons [illegible]
A. L. CRANE, 16, St Charles.
19 dec—6m [illegible] Exchange.

DUFFAU,
[illegible] le public qu'il tient UNE ECURIE [illegible]
[illegible] No 148.
[illegible]

NEGRES A VENDRE.

LE soussigné [illegible] de Nègres de la Virginie et du Maryland [illegible] domestiques de maison [illegible]
N. B. [illegible]
SLATTER? & LOCKETT,
56 Esplanade.

TOILE A VOILE DE COTON—Un grand assortiment [illegible]
LEOPOLD JEANNET,
22, rue St Louis.

EAU DE VIE [illegible]
LEOPOLD JEANNET,
22 rue St Louis.

ABSINTHE SUISSE & KIRSCH—700 caisses absinthe et kirsch [illegible] a vendre par
LEOPOLD JEANNET,
26—3t 22 rue St Louis.

SERRURES FRANÇAISES.—Le soussigné recoit continuellement des manufactures de France [illegible]
LEOPOLD JEANNET,
22 rue St Louis.

COGNAC—[illegible] quarts de pipes cognac [illegible] Bordeaux, a vendre par
TH BAILLY BLANCHARD,
11 fev—30 29 rue de la Douane.

BALLOTS etc.—A vendre par le soussigné
40 caisses liqueurs superfines assorties
[illegible]
50 paniers [illegible]
[illegible] pois au beurre
[illegible]
100 caisses cerises à l'eau de vie.
[illegible]
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev 30 29 rue de la Douane.

TRUFFES etc.—A vendre par le soussigné
[illegible] truffes,
[illegible] de Paris,
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev 29 rue de la Douane.

COGNAC—[illegible] et quart de cognac, a vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev 29 rue de la Douane.

PETITS POIS—400 demi boîtes petits pois [illegible] Chatelaine Joe et Baudry, a vendre par TH BAILLY BLANCHARD
1 fev 30 29 rue de la Douane.

COTON a mousquitaires—5 caisses [illegible]
1 fev McDOWELL & PECK, 28, rue Douane.

CAFE—600 sacs Havane, en debarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN,
1 fev 42, rue Gravier.

CACAO—30 sacs cacao Para superieur, venant d'arriver et a vendre par L. CANTIN,
1 fev 42, rue Gravier.

SUCRE—52 caisses Havane en debarquement du brick T. Street, a vendre par L. CANTIN,
1 fev 42, rue Gravier.

TABAC—550 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, a vendre par L. CANTIN
1 fev 42, rue Gravier.

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, a vendre au No 16, rue Tchoupitoulas, par
21 jan 1m A. MONTREUIL.

COUVERTS GALVANISES.

LOISON & SILVESTRE, seuls agents de la maison Ch. Christophe et Co, ont toujours en mains un assortiment complet de couverts cuilleres à café, bouche, &c. [illegible] galvanisés, qu'ils garantissent être le meilleur article de ce genre importé aux Etats Unis. 36, rue de Chartres.
19jan

MAQUEREAUX & MORUES—[illegible] barils maquereaux Nos 1, 2 et 3, en quarts, demi et grands baquets, 150 quarts barils et baquets saumon, morue extra. 300 caisses morue blanche et fraîche, en debarquement du navire Essex et a vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
16jan No 8, Nouvelle Levée.

DEUX VINS ROUGES—25 barriques vieux vin rouge St Estephe, 20 do Margaux & St Emilion, 30 do Medoc, 30 demi barriques Medoc, barriques vieux vins Haut Brion, Latour & La [illegible] en magasin et a vendre par
3 fev CH DUFOUR, 11 Conti.

IMITATION MADERE—50 quarts superieure reçus par le navire Ontario, et a vendre par
26jan P. LONGIS, 116, rue Royale.

VITRES, &c—1600 caisses Vitres de Windor [illegible] de 8 et de 30 sur 44, double et simple epaisseur, 300 barillets blanc de plomb, 40 douzaines pinceaux fins, garnis en cuivre, ainsi qu'un grand stock de couleurs pour peintres en portraits, et tous les accessoires de leur atelier. R CLANNON,
9 dec 46, Canal.

CENT balles toile à drap écrue 4/4, mise en paquets tres serrés & convenables aux marchés mexicains, a vendre par DE FOREST & Co,
19jan 20, Douane.

CHAUSSETTES DELAINE—300 douzaines à vendre par FROST & Co,
20jan 10, Magasins.

INDIENNES BLEUES—Merrimack et Fall River de differents dessins, venant d'etre reçues, et a vendre par DE FOREST & Co.
14jan 20, rue Douane.

COUPEROSE—275 barils couperose anglaise, a vendre par ROBERTS & HALL,
17 fev 75, rue des Magasins.

HUILE ET BLANC DE BALEINE—a vendre par J. W. STANTON & Co,
11 fev Encoig. Magasins et Lafayette.

POMMES DE TERRE—Quelques barils de choix, soit pour planter ou pour le service immédiat de la table, ces pommes de terre provenant de plants venant de France, à vendre à $1 le baril, par
Wm DINN,
Encoig. des rues Communes et Tchoupitoulas.
19fev

VINAIGRE DE VIN BLANC a vendre au débarquement du navire Agnes, par le soussigné: 24 caisses de 24 bouteilles vinaigre de vin blanc, 300 dame jeannes contenant chacune 5 gallons. Vinaigre de vin blanc.
CHARLES DUFOUR,
6jan—4f 11, rue Conti.

VIN—En debarquement du navire Oceana, de Bordeaux, 200 caisses vin avec etiquettes et capsules; 16 barriques vin convenable pour famille, a vendre par RAYMOND CAHUZAC,
21jan 34 Vieille Levee.

CIGARES de la Havane—Regalias, Milares et autres de differentes marques, a vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
19fev 34, rue Vieille Levée.

CAFE—132 sacs café de la Havane, en debarquement de la barque St-Mary, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
19fev 34, Vieille-Levee.

RIZ CREOLE en assortiment, article frais, en debarquement du vapeur Sultan, à vendre par
A LAROSE & Co.
3mars 71, Vieille Levée.

VINS de Marseille à vendre par les soussignés, en debarquement du navire Mary Pleasants et en magasin,
200 barriques vin Bergasse, Bedford et St Gilles
J F BERCIER & Co,
3mars 84 Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. No. 380—La Banque de l'Union de la Louisiane vs. William Mackey. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 9 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

1o Un lot de terre avec le magasin bâti dessus, situé à l'encoignure des rues de la Nouvelle Levée et Julie, et mesurant 22 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la dite rue de la Nouvelle Levée, 22 pieds 4 pouces dans le fond et 100 pieds de profondeur et face à la rue Julie.

Ensemble avec 180 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété.

2o Un lot de terre avec le magasin bati dessus, contigu au précédent, mesurant 23 pieds 10 pouces de face a la rue de la Nouvelle Levée, 24 pieds 1 pouce 4 lignes dans le fond et 100 pieds de profondeur.

Ensemble avec 110 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriete.

3o Un lot de terre avec le magasin bâti dessus, contigu au précédent, mesurant 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, 23 pieds 11 pouces dans le fond et 100 pieds de profondeur.

Ensemble avec 110 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété.

Conditions: Pour le lot No 1, l'acquéreur devra assumer l'hypothèque des 100 actions et le paiement de deux prets sur les dites actions, l'un de $1,700, dû le 1er mars 1849, et renouvelable conformément aux termes de sa charte; et l'autre de la même somme de $1,700, dû le 1er mars 1849 et payable à son échéance, à moins de renouvellement par la Banque. La balance payable $3,800 comptant et le reste à 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant intérêt au taux de 8 0/0 l'an, à partir de leurs échéances en cas de non paiement à échéance, pour chacun des lots Nos 2 et 3. L'acquéreur assumera l'hypothèque en garantie de 110 actions et le paiement de deux prêts sur les dites actions, l'un de $1,650, dû le 1er mars 1849, et renouvelable conformément aux termes de la charte, et l'autre, de la même somme de $1,650, dû le 1er mars 1849, et payable à son échéance, à moins de renouvellement par la Banque.

La balance pour chaque lot payable $2,000 comptant, et le reste à 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque sur la propriété et portant intérêt au taux de 8 0/0 l'an, à partir de leurs échéances, en cas de non paiement à échéance.
JOHN L. LEWIS,
8mars—3fen30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vente en liquidation et partage.
Succession de feu Françoise Orieux, decédée epouse de Pierre Dinet, p. d. c. l.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orleans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 6 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai, le vendredi, 9 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cite, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété et des esclaves ci après, savoir:

1o Un demi terrain situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues Mandeville et Espagne, faisant partie du terrain désigné sur le plan du dit faubourg, sous le No 242, et mesurant, au pied français, 30 pieds de face a la rue de Craps, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le No 243, et de l'autre coté par le reste du dit terrain No 242.

Ensemble avec les batisses et constructions.

2o Une négresse nommée BETSEY, âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfants nommés BENJAMIN, âgé d'environ 4 ans et HYPOLITE, âgé d'environ 18 mois.

3o BENJAMIN, negre agé d'environ 49 ans.
Conditions—Comptant.

N. B.—Les actes de vente seront passés par devant Felix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
8mars—3fen30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Joseph Elliott vs. Mme Ann Irwin.—No 279.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D. Byrne, 1ere justice de paix de la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, j'exposerai en vente publique vendredi le 19 mars 1847, à 10 heures A. M., à mon magasin de dépot, No 222 rue Tchoupitoulas, pres la rue St Joseph, 1 chaise a bras [illegible] dans la dite affaire.
Conditions—Comptant.
8mars JOHN J HOFFE, Constable.

Samuel Shakespeare vs. Anthony Parker.—No 992.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable D. Byrne, premiere justice de paix de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, j'exposerai en vente publique, le 13 mars 1847, à midi, au domicile dudit Anthony Parker, rue Prytanee, entre la rue Melpomène et [illegible] Prytanee. Un lot de meubles de ménage saisis dans la dite affaire.
Conditions.—Comptant.
8mars JOHN J. HOFFE, Constable.

Succession de feue Dame Myrtile Eleonore Macarty, veuve de Charles Barthelemy Lafosse decedee.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orleans.—No. 111.—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 fevrier 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orleans, je procederai le vendredi 26 mars 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières et esclaves ci-après, savoir:

1o Un terrain situé au [illegible] Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 32 pieds 1 pouce [illegible] de face à la rue Toulouse [illegible] Adolphe Poche [illegible] nouvelles Paillet, et dans le fond [illegible] Barthelemy Bacas.
[illegible]
[illegible] la compagnie du Waterworks.
2o Un lot de terre situé [illegible] faubourg Tréme, rue St Claude [illegible]
[illegible] de Mme Dame Boissie [illegible] dans le fond, par celui de Mme Boissie.

Ensemble avec les batisses et ameliorations se trouvant sur lesdits lots de terre. [illegible] division de moitié, en briques [illegible] communs et autres dependances.

Conditions.—Un quart comptant, et le restant payable à un credit de 6, 12 [illegible] dernier par compte [illegible] par hypothèque speciale sur [illegible] lesquels billets en cas de non paiement [illegible] porteront un interet a raison [illegible]

Les actes de vente seront [illegible] notaire public aux frais [illegible]
JOHN L. LEWIS,
13fev—3[illegible] Sherif de la Paroisse [illegible]

Succession de feu Pierre [illegible]
No 206.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—En vertu [illegible] daté du 3 fevrier 1847, et à [illegible] rable Troisieme Cour de District de la Nouvelle Orleans, je procéderai le lundi, [illegible] dans la Rotonde de la Bourse [illegible] entre celles de Chartres et Royale [illegible] de la dite succession, à l'adjudication [illegible]

De l'interet de [illegible] quart du vapeur [illegible] ses agrès, &c.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
3fev—3fen30j Sherif de la Paroisse d'Orleans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orleans.—No 22,001. [illegible] Banque de [illegible] En vertu d'un writ [illegible] adressé par l'honorable Cinquième [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible] le mardi [illegible] mars 1847 [illegible] Bourse de Cite [illegible] Chartres et Royale [illegible]
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
2[illegible] Sherif de la Paroisse d'Orleans.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orleans.—No 417.—Coralie Cornet vs. Wilkins & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable deuxième cour du district de la Nouvelle Orleans, dans l'affaire ci-dessus je procederai le mardi 9 mars 1847, a 10 heures du matin, à mon magasin de dépôt, rue Bourbon, No 153, à l'adjudication de:
Dix neuf caisses et une boîte de marchandises sèches, &c., saisies dans ladite affaire.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
24fev—lenl0j Sherif de la paroisse d'Orleans.

A. J. Chavenet vs M. Lerneaud.—No 1022.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable M. Crozat, 4me justice de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente à mon magasin de dépôt, No 94 rue St Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, jeudi 1er mars 1847, à dix heures du matin.
Un lot de meubles.
Un lot d'outils de forgeron et autres.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
GUSTAVE MEYNIER,
24fev Constable de la justice de paix.

Mme Desiree Andry vs Paul Marcau.—No 861.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Manuel Crozat, Quatrieme Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente à mon magasin de dépôt No 94 rue St Pierre entre les rues Royale et Bourbon le lundi 1ier mars 1847, à dix heures du matin:
Un lot de livres de loi.
Un lot de livres divers.
2 cartes geographiques.
Un petit lot de meubles.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
GUSTAVE MEYNIER,
22fev Constable de la Justice de Paix.

A VENDRE D'IMPORTATIONS DIRECTES:
[illegible] barriques Marseille (F. Grimes)
100 quarts Madère, 80 do Porto
300 barriques claret, 50 barils vin blanc
40 do whiskey rectifié.
20 demi et quarts de pipes Cognac.
[illegible] caisses vin rouge et blanc.
60 caisses liqueurs, 30 do cherries
300 paniers anise te, 20 caisses absinthe
300,000 bouchons fins et autres.
P. LONGIS,
8fe 116, rue Royale.

VENTE AU PRIX COUTANT POUR CAUSE DE LIQUIDATION.

R. O. VIGNAUD,
No. 41, Rue de Chartres.

IMPORTATEUR direct de porcelaine française de tout genre, verrerie de table, ou [illegible] taillée, aussi articles de fantaisie [illegible] cordeur et en porcelaine decorée, plaque, [illegible] ferblanterie, coutellerie de table, coutellerie en [illegible] le bort plaqué et en german silver, lampes de tous genres, ornements de cheminée, pots de fleurs girandoles, vases, lustres et candelabres.

ARTICLES DE FANTAISIE ET DE MENAGE.

R. O. Vignaud, liquidant positivement, offre de grands avantages aux acheteurs. Il invite les marchands, les familles, les propriétaires de restaurants, l'hotels ou de cafés à venir examiner son grand assortiment, qu'il vend en gros et en détail, au prix coûtant pour du comptant. 8fev

NOIR ANIMAL—A vendre par
4mars B. VALLS, 26, Commune.

CIGARES de la Havane—800,000, a vendre par
B VALLS, 26, Commune.

AMANDES amères—300 livres, a vendre par
B. VALLS, 26, Commune.

AMANDES douces—300 caisses, a vendre par
B VALLS, 26, Commune.

VIN DE JEREZ—30 barils de 16 gallons, et 50 barils vinaigre de vin blanc propre pour le marché mexicain, à vendre par B. VALLS,
26 fev 26, Commune.

GRAINS pour oiseaux—30 sacs, a vendre par
B VALLS, 26, Commune.

CACAO de Guayaquil, qualité superieure—10 sacs en debarquement du brick Salvador, à vendre par B VALLS, 26, Commune.

CACAO de Para—11 sacs, à vendre par
B VALLS, 26, Commune.

GINGEMBRE SEC—30 sacs, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—60 caisses, en debarquement du brick Salvador, à vendre par
B. VALLS, 26, Commune.

CAFE DE LA HAVANE—130 sacs, a vendre par B. VALLS, 26, Commune.
26fev

RIZ DE LA CAROLINE—17 tierçons, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

TABAC de la Havane—30 balles, a vendre par
B VALLS, 26, Commune.

CHARBON Pulverisé—9 boucauts, à vendre par
B VALLS, 26, Commune.

VINAIGRE de vin de Jerez—30 barils, à vendre par B VALLS, 26, Commune.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Quatrième Cour de District de la Nlle Orleans.—Stephen Franklin vs ses creanciers et les creanciers de Franklin et Henderson.—No 525.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses creanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu au bureau de Lucien Hermann, notaire public, vendredi le 12 mars prochain 1847, à dix heures du matin, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et nommer un ou plusieurs syndics. En même temps toute procedure légale contre sa personne et ses biens est suspendue. Il est de plus ordonné que C. De Armas, esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour. Le 3 février 1847.
6fev T. GILMORE, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orleans.—Claudius Redon vs ses créanciers, pour un atermoiement.—Les créanciers de Claudius Redon sont notifiés par les présentes de comparaître en l'étude de Joseph Lisbony, notaire public en cette ville, jeudi le 11 mars prochain à 10 heures A. M., afin de prendre en considération, la demande dudit Claudius Redon pour un atermoiement; et ils sont en outre notifiés que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues; et que Gustavus Schmidt est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Par ordre de la cour, ce 5 fevrier 1847.
6fev—3f P. LEBLANC, Greffier.

ETAT DE LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, No 365.—Je certifie par le présent que le 8 fevrier 1847, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire de Lucy Ann Hunt, épouse de J. S. Caldwell, contre son mari, dans les termes et chiffres ci apres, savoir:

Cette cause ayant été soumise à la Cour, la Cour après audition des temoignages, aujourd'hui adjuge et décrète que jugement soit rendu, ordonnant qu'il y ait séparation de corps et de biens, entre la demanderesse Lucy Ann Caldwell, et le defendant John Shelter Caldwell, son mari, et que le compromis qui a été enregistré dans cette Cour, le 6 courant, soit considéré comme reglement des interets respectifs des membres de la communauté d'acquets, et en fin que le défendant paye les frais.

Jugement rendu le 8 fevrier 1847, signé le 13 fevrier 1847. Signé: A. M. BUCHANAN, juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, à la Nouvelle Orleans, ce 15 fevrier, l'an de notre Seigneur, mil huit cent quarante sept et la soixante onzieme de l'indépendance des Etats-Unis. O. LE BLANC, Jr, député greffier.
16fev—4f en 30j

L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Successions de Mr. et Mme Christopher Keil et de E. Keil leur fille.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 155.—Les créanciers de ces successions ainsi que toutes autres y intéressées, sont par le présent notifiés d'avoir à déduire les raisons, s'il en ont, dans dix jours à compter de la premiere publication du présent avis, pour lesquelles le tableau provisoire et compte ci-joint enregistré par le curateur, ne serait pas confirmé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau et compte. Par ordre de la Cour, ce 25 fevrier 1847.
27fev—3 P. LE BLANC, greffier.

Succession de J B Fleury.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, A ROUSSEAU,
4mars—3en10 Greffier.

AVIS

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Succession de Rose Dennis [illegible] décédée veuve de Sylvain Duplessis [illegible] Cour du Second District Judiciaire.—Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau d'[illegible] compte de tutelle rendu par Charles Sylvain Duplessis [illegible] tuteur dativ des enfants mineurs de feue Rose Dennis décédée, veuve de feu Sylvain Duplessis [illegible] ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément [illegible]
L. S. Paroisse de Plaquemines 27 janv 1847.
[illegible] DE VAILLET?, Greffier.
4mars—3en10

Succession de Marie Louise [illegible] de la Nlle Orleans [illegible]

LES personnes [illegible] cette succession [illegible] notre aux [illegible] celles qui doivent à cette même succession [illegible] bien venir régler sous [illegible] des frais de poursuite.
CULBERTSON & ARDREY [illegible]
25fev—1m bureau No 53, Allée de [illegible]

AVIS DE SUCCESSIONS.

LES personnes qui peuvent avoir des [illegible] actions contre les successions de feu le [illegible] Martin et de son epouse, aussi decedée [illegible] de se présenter dans les 40 jours qui [illegible] date du présent avis, soit à A BARRE,
Rue Royale 120,
ou à A ROUMAGE,
Rue St Louis, 27.
2fev—1m

CONDUIT à la geole de police de la 2me municipalité, JAMES, nègre d'environ 20 ans [illegible] taille de 5 pieds 6 pouces, se disant appartenir à M. Richard Wood [illegible] Kentucky.
Le propriétaire est prié de venir retirer leur [illegible] en prouvant [illegible] et payant les frais.
N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la geole de police de la seconde municipalité, les esclaves suivans:
ROBERT, mulâtre d'environ 22 ans [illegible] se disant appartenir à M. James Dubuys [illegible] Caroline du Nord.
TOM [illegible] 47 ans, taille de 5 pieds [illegible] se disant appartenir a M. Prosper, de la [illegible]
N H HACKETT, gardien.

CONFORMEMENT à un acte de la législature de l'Etat concernant les esclaves marrons, détenus dans les différentes geoles de la Nouvelle Orléans, approuvé le [illegible] 1846, avis est par le présent donné que le nègre nommé Samuel Titus, [illegible] ans, taille de 5 pieds [illegible] a été conduit à la geole de police de la seconde municipalité le [illegible] se disant appartenir à [illegible] Le propriétaire dudit Samuel Titus [illegible] retirer dans les quatre mois [illegible] la date du present avis, faute de quoi il [illegible] à la vente à la [illegible]
[illegible] 1846.
ED BLANCHARD, geolier.

CONDUITS à la geole de police de la seconde Municipalité,
NED, griffe, âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, se disant appartenir au capitaine W[illegible].
JOHN, [illegible] de 35 ans, taille de 5 pieds 4 [illegible] se disant appartenir à M. Spice.
JACK, nègre de Plaquemines? taille de 5 pieds 6 3/4 pouces, se disant appartenir à Jack Shaw [illegible]
ABRAHAM, negresse d'environ 36 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, marquée de petite vérole, se disant appartenir à M. James Anderson de Jefferson [illegible] Texas.
Les propriétaires de ces esclaves sont prévenus d'avoir à les réclamer en payant les frais.
[illegible] N. H. HACKETT, gardien.

Il a été conduit a la geole de police de la seconde municipalité,
ZACHARIAH, griffe, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à MM. Frank Dredon? et J. Jo. Harclay [illegible] d'Aberdeen, Etat du Mississipi.
Le propriétaire voudra bien venir retirer son esclave en prouvant qu'il lui appartienne, et en payant les frais.
N. H. HACKETT,
Gardien.

AVIS—Détenu à la geole de la paroisse St Jean Baptiste, le nègre américain nommé TALBERT, disant appartenir à M. Marcel? [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible]
Paroisse St Jean Baptiste, 3 mars 1847.
DRAUSIN TREPAGNIER,
5 mars—12t 2p Geolier.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:
Une JUMENT alezan, une tache blanche au front et un pied de derriere blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si, [illegible] au 20 mars ladite jument n'est pas réclamée, elle sera vendue au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur.
MICHEL DUREL,
5 mars—10t Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:
Un cheval alezan brulé, une petite étoile au front, ayant une marque sur le dos et d'une d'autre endroit, ayant une selle, sans [illegible] étampe apparente. Si d'ici au 20 mars, ledit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu en lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
5mars—10t Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves de la premiere Municipalité, rue Dumaine entre Derbigny et Roman:
Un cheval bai, un pied derriere et un devant blanc, ayant une marque au flanc droit et d'autre marque, étampe sur la hanche droite illisible, sans aucune autre marque ni étampe apparente, avec selle.
Si d'ici au 13 mars, le dit cheval n'est pas réclamé, il sera vendu au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
27 fev—10 Gardien des épaves.

Bureau pour la vente de propriétés.
H. MOELLHAUSEN
Allée de l'Arcade de Banks, No 7.

ON trouvera des plans représentant la propriété en vente, chez le Gardien du vendeur. Les prix de ces plans, ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
[illegible] personnes qui désireront acheter des propriétés dans certains quartiers [illegible] ceux qui desireraient vendre des propriétés [illegible] M. Moellhausen [illegible]
9 fev—17

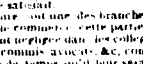

MESSIEURS DOLBEAR, commenceront leur cours d'écriture ouvert pendant toute l'année, au No 15, rue du Camp. Les parents qui désirent faire prendre des leçons à leurs enfants, pourront les envoyer à 5 heures P. M., de cette manière ils ne perdront pas de temps dans d'autres écoles. Les messieurs qui sont employés dans le commerce pourront aussi prendre des leçons, pendant le jour ou la soirée. Depuis 6 jusqu'à 50 ans, on peut dans un bref délai, acquérir une écriture bonne et rapide, de plus on a la facilité de recevoir des leçons jusqu'à ce que l'on en soit meme satisfait.

Bien que l'écriture soit une des branches les plus importantes dans le commerce, cette partie de l'éducation est tellement négligée dans les colléges, qu'un grand nombre de commis avocats, &c, consomment à écrire, le double de temps qu'il leur serait nécessaire, s'ils possédaient une écriture rapide. Il y en a des milliers dans la ville, qui seraient charmés de l'améliorer s'ils savaient combien cela leur est facile. 25janv

VINS, EAU-DE-VIE, CHAMPAGNE &c.

A VENDRE par le soussigné, d'importations récentes:
400 barriques vin rouge, Bassens, Montferrand, St Julien, Pauillac, Ste Estephe, Leoville, Chateau Margaux, chateau Berthone &c.
50 demi-barriques do do do
100 do Barsac, Sauterne et Haut Sauterne.
25 demi-pipes Eau de vie, Pinet, Castillon & Co, Castillonjeune, J J Dupuy
30 quarts-pipes do do do do
500 caisses vin rouge, St. Julien, Leoville, chateau Margaux, Latour &c en grandes et demi-bouteilles.
50 caisses vin rouge de Bourgogne, Volnay et Chambertin.
70 caisses vin blanc, vieux, Barsac, Sauterne, Haut Sauterne, Haut Preignac, Haut Bommes &c.
25 caisses curaçao et Maraschino superfins.
100 caisses Absinthe Vernin & Lecoultre.
100 paniers anisette de Champion.
20 caisses de 12 paubans prunes sèches.
300 paniers champagne des marques du marquis de Mareuil et du comte de Mondane, en grandes et en demi-bouteilles.
26 barils vinaigre de vin blanc.
F. JORDY,
20jan 10 rue Conti.

VENTES A L'ENCAN

Domestiques de prix.
PAR BEARD, CALHOUN & Co., Encanteurs.

MARDI 9 mars courant, à midi, à l'Arcade de Banks, seront vendus les domestiques ci-après, dignes d'attirer l'attention des personnes qui tiennent maison:

DELMIA, mulatresse foncée, âgée de 29 ans, excellente domestique de maison, couturière, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et pâtissière de famille avec ses deux enfans, âgés d'un et de trois ans. Delmia est parfaitement recommandée sous le rapport du caractère et de la fidélité.

JANE, âgée de 27 ans, mulatresse foncée, bonne cuisiniere, blanchisseuse et repasseuse, et ses trois enfans, un de 10 ans, un de 5 ans, et la troisième de quelques mois. Cette esclave est acclimatée.

SARAH, de 27 ans, excellente domestique pour plantation, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisiniere, forte, d'une bonne constitution.

JOHN, de 25 ans, griffe, bon sujet, cocher et domestique de maison; pourrait faire un excellent garçon de magasin, très intelligent et fidele.

MARY, de 20 ans, négresse, excellente blanchisseuse et repasseuse créole, ayant ete élevée à ces travaux.

LOUISE, de 20 ans, cuisinière française de talent.

Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, on peut les voir avant le jour de la vente, dans les bureaux des encanteurs à l'Arcade. 5mars

Meubles en palissandre incrusté et en Acajou
PAR SYKES & HYDE.
A. Devalt, Encanteur.

MERCREDI 10 courant, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, au magasin de meubles, No 54, rue des Magasins, vis à vis l'Arcade de Banks, Un grand assortiment de meubles, se composant d'articles du dernier genre et du dernier fini, savoir:

Sofas tres élégans en palissandre incrusté, couverts de peluche en cramoisi, chaises et fauteuils assortis, superbes armoires, bois de lit, toilettes, side boards, tables à manger, à jouer, à thé et pour dames, bureaux, berceuses en acajou, chaises à la grecque en acajou, érable et palissandre, et une grande quantité d'autres articles.

Aussi—Une belle armoire de 12 pieds de large, surpassant en beauté et en élégance tout ce que l'on a pu voir dans cette ville.

Aussi—36 douzaines chaises en rotin et en bois, emballées pour etre embarquées, chaque caisse contenant une douzaine, et mesurant 10 pieds. 8mars

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

Vente sans réserve pour dissolution de société.
Salle de Bal du Rail-Road Pontchartrain.

JEUDI prochain, 11 du courant, à midi, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, le contenu de l'etablissement connu sous le nom de Salle de Bal du Rail Road Pontchartrain, d'après l'inventaire qui sera produit au moment de la vente.
Conditions à la vente. 6mars

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Première District Judiciaire de la Nouvelle Orléans, en date du 16 fevrier 1847, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à midi, le 16 mars 1847, les propriétés appartenant à la succession de feue Myrtile Eléonore Macarty, veuve de Charles Barthélemy Lafosse, à savoir:

QUATRE MORCEAUX DE TERRE contigus, faisant autrefois partie de l'habitation Cucullu, situés dans la Paroisse de St. Bernard, Etat de la Louisiane, a deux lieues et demie au dessous de la Nouvelle Orléans bornés d'un coté par l'habitation actuellement ou ci devant appartenant à Mme veuve Cucullu, et de l'autre coté par l'habitation actuellement ou ci devant appartenant à M. Adolphe Ducros. Lesdits morceaux de terre étant désignés sous les numéros un, deux, trois et quatre, d'après le plan de division de la dite habitation, lequel a été fait par Alton? d'Hemecourt le 9 mai 1839 et est déposé en l'étude de Théodore Seghers, ci-devant notaire en cette ville sous le No 31 du livre des plans et archives dudit notaire. Ces morceaux de terre ont chacun un arpent de face au fleuve Mississippi et s'étendent en profondeur jusqu'au lac Borgne. Ensemble avec toutes les batisses, améliorations et dépendances, sans réserve aucune.

Conditions—Un quart comptant, et le reste a un, deux et trois ans de crédit en billets [illegible] par [illegible] et portant intérêt a raison de huit pour cent de la date du paiement [illegible]
[illegible] 8mars

REDUCTION
des
PRIX
[illegible] des 1ere et 2eme Municipalités.

LA [illegible]
[illegible]

PRIX

Passagers	12 1/2 c
[illegible]	
[illegible]	50
[illegible]	50
Voitures a [illegible]	50
Chevaux, mulets, tetes a cornes [illegible]	30

FRET

Pour chaque balle de coton ou de tabac	25
do baril de farine, viande, &c.	10
do de chaux	25
do [illegible]	30
do [illegible]	10
do [illegible]	10
do [illegible]	10
do [illegible]	10
do [illegible]	50
do caisse de [illegible]	10
do mille pieds de bois de charpente	$2 00

Le prix de transport d'autres objets non cotés [illegible] plus haut.

Les passagers traversant avec leur bateau [illegible] pour les traversées de nuit [illegible]

Le prix de transport de têtes à cornes sera de 25 cents par tête au dessus de 10.

Lorsque plus de deux chevaux seront attelés à une charrette on à un dray, on prendra 25 cts par tête.

Les charrettes de colporteur et toutes charrettes ayant de très grandes roues paieront $1, 50 pour chaque traversée.

[illegible]

Pendant les courses qui auront lieu sur l'Hippodrome établi à Algers, les bateaux partiront de l'une et l'autre rive toutes les cinq minutes.
ROBERT MURPHY
Ferry de la 1ere municipalité.
JOHN BAYLEY,
Ferry de la 2eme municipalité.

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Réduction du Prix.

A L'AVENIR le prix de passage [illegible]
[illegible]
[illegible] JARDIN DE CARROLLTON [illegible]
[illegible]

LES JOURS DE LA SEMAINE

De la N. Orleans		De Carrollton	
Avec chevaux, 6 1/2 A M		Avec chevaux, 5 1/2 A M	
A vapeur, 8		A vapeur, 9	
" 11		" 10	
" 1 P M		" midi	
" 3 [illegible]		" 2 1/2 P M	
" 5		" 4	
" 7 [illegible]		" 6 1/2	
Avec chev. 10		Avec chevaux, 8	

Durant la [illegible] spectacles les chars [illegible] chevaux partent de la Nouvelle Orléans à la fin [illegible]

Arrangements pour les Dimanches

En outre les heures ordinaires de la semaine [illegible] aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 5 heures, de Carrollton, et jusqu'a 6 de la Nouvelle Orléans, les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepte les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 aout, dans les belles soirées des dimanches, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.

Les passagers doivent se pourvoir de billets, attendu que les conducteurs ont reçu l'ordre de ne pas recevoir d'argent sous aucun prétexte.

Il y aura à chaque train des chars exclusivement pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE

De Lafayette [illegible] 6 A. M. De la rue Canal, 6 1/2 [illegible] De Lafayette, 7 A. M.; de la rue du Canal, à 7 1/2 [illegible]

Après quoi ils partiront de chaque bout [illegible] jusqu'à 6 1/2 du soir, et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 9 1/2 de Lafayette et 9 du soir de la rue du Canal.

Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON,
22juin Ingénieur en chef.

A VENDRE en débarquement du navire français Nevi, de Cette et Marseille, situé en face du marché à la viande:
335 barriques vin rouge, St Gilles;
20 do do Lauréade,
14 do do St Clair,
30 do do St George,
20 do vin blanc de cote;
200 barils do
82 do Madère;
550 paniers huile de Plagnol et de Sue
150 caisses do diverses marques,
70 paniers do de 24 1/2 bouteilles de Plagnol;
100 caisses eau verte, de J Fiquet;
[illegible] do salaisons assorties,
[illegible] paniers bouteilles vides,
30 caisses absinthe de Sauvajol Rometon;
80 do muscat Frontignan vieux,
1100,000 bouchons, reguliers et à point, en balles et ballots de diverses contenances,
25 caisses marmelade d'abricots et de prunes
40 do de 12 cruchons coraçao
40 do de 24 1/2 do do
30 do maraschino en flacons et 1/2 flacons
75 do liqueurs fines et superfines,
25 do fruits a l'eau de vie,
150 paniers anisette fine et superfine,
40 balles amandes a la dame,
50 caisses eau de fleurs d'orange;
Amandes en coque douces et ameres en jarres;
Graines pour oiseaux.
Champagne de diverses marques, &c. &c.
MARTIAL PEYRET & Co,
6 nov 27, rue St-Louis.

A VENDRE, pour cause de depart, une propriete connue sous le nom de SEVEN VISCOUNT, consistant en une vaste maison à étage, divisée en dix appartements, écurie, remise, serre, bâche, chassis, [illegible] de jardinage, arbres fruitiers, terre et terreau. La propriete mesurant [illegible] face aux rues Colombus et La Harpe, près le chemin du Bayou. Il y a aussi sur la propriété un assortiment de plantes pour le commerce, arbres fruitiers, merès pour la multiplication tant sur les lieux que sur la place St Antoine, derrière la cathédrale, ou il en sera fait un encan le samedi de chaque semaine.

S'adresser sur les lieux ou chez M. AUGUSTIN LOGE? encoignure des rues [illegible]
11 fev—1m

L. H. RICHARD,
33, RUE DE LA DOUANE

OFFRE à vendre les articles suivans, reçus par les navires Talbot et Andelle, du Havre
1 caisse coutil russe pour cordonniers.
1 do lasting fort pour bottines.
5 do coutils nouveaux pour pantalons.
3 do merinos pour habits et pantalons.
1 do Eventails
1 do Gants et mitaines filet;
1 do Ombrelles.
1 do cachemirette noire, article nouveau pour tailleur;
1 do écharpes nouvelles en barège et gaz.
Tous ces articles seront vendus au plus bas prix.
1 fev

ETOFFE a mousquitaire, blanche et écrue.—6 balles bien 4/4 écrue—4 caisses étoffe rayée blanche 4/4, en débarquement du navire Eliza Morison, venant de Belfast, à vendre par
15fev McDOWELL & PECK, 28, Douane.

VENTES DE CE JOUR

[illegible]

PAR J. B. [illegible]
IL sera vendu, lundi [illegible] du matin, au [illegible]
Un assortiment de [illegible] étrangères, consistant [illegible]
Conditions à la vente.
Les négociants [illegible] pourront [illegible] la vente.

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. [illegible]

IL SERA VENDU [illegible] à la Bourse de Cité [illegible]
[illegible]
QUATRE LOTS DE TERRE [illegible]
ONZE LOTS DE TERRE situés [illegible] entre Dumaine et St. Anne [illegible]
SIX LOTS DE TERRE situés rue St. Anne? [illegible]
SIX LOTS DE TERRE [illegible] entre Toulouse et St Pierre [illegible]
A la folie [illegible] de Mr. Roy
SEPT LOTS DE TERRE situés [illegible]
TROIS LOTS DE TERRE situés [illegible] entre St Pierre et Toulouse [illegible]
DIX LOTS DE TERRE situés [illegible] de Premiere et Deuxieme [illegible]
DEUX LOTS DE TERRE situés [illegible] entre Van Buren et [illegible]
SEPT LOTS DE TERRE [illegible] entre Van Buren [illegible]
DEUX LOTS DE TERRE [illegible]
[illegible]
TROIS LOTS DE TERRE [illegible]
HUIT LOTS DE TERRE [illegible] entre Deuxieme et Troisieme [illegible]
TROIS LOTS DE TERRE [illegible]
DIX LOTS DE TERRE [illegible]
CINQ LOTS DE TERRE [illegible]
NEUF LOTS DE TERRE [illegible]
[illegible]
UN LOT DE TERRE [illegible]
[illegible]
DEUX LOTS DE TERRE [illegible]
NEUF LOTS DE TERRE [illegible]
DEUX LOTS DE TERRE [illegible]
[illegible]
Conditions [illegible]
[illegible]

Vente de marchandises seches a [illegible]
PAR N. VIGNIE, [illegible]

IL sera vendu, mardi 9 mars 1847, a dix heures du matin, a son magasin [illegible] Plusieurs factures de marchandises seches [illegible]
[illegible]

VENTE A L'ENCAN
De Proprietes et d'Esclaves [illegible]
PAR P. E. [illegible]

IL sera vendu [illegible] 25 mars 1847, [illegible]
[illegible]
[illegible] MARY, quarteronne, agée [illegible] et ses deux enfants JOHN, [illegible] MANUEL de 18 mois. [illegible]
[illegible] RICHARD, mulâtre, agé d'environ 24 ans [illegible]
[illegible] BETSY, agée d'environ 30 ans [illegible]
[illegible] CELESTINE, mulatresse agée d'environ 16 ans, domestique de [illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE.
[illegible]

VALEURS
COMPOSANT L'ACTIF DE LA COMPAGNIE DU RAILROAD & DE LA BANQUE ATCHAFALAYA.
PAR GEO. W. CHRISTY, Encanteur.

SAMEDI le 13 mars 1847, à midi, il sera vendu, [illegible] l'Arcade de Banks, rue des Magasins [illegible] l'honorable Cour [illegible] de District de la Nouvelle Orléans [illegible]
[illegible]
[illegible] des acquéreurs devront payer aux commissaires liquidateurs [illegible]
[illegible] 11 fev—6en30j

A VENDRE par la [illegible] de Malaga, [illegible] boucauts [illegible] navire Oceana, de Bordeaux.
[illegible] LANATA,
28jan No 5 et [illegible], rue Jefferson.

IMP[illegible]
[illegible]